

SIGNALÉTIQUE SÉCURITÉ



La présence dans votre établissement d'une signalétique de sécurité conforme, régulièrement vérifiée et mise à jour est indispensable. Elle contribue à la sécurité des personnes qui travaillent ou sont accueillies sur votre site. Elle permet en outre de réduire, en cas d'évacuation, les risques de panique et de comportements inadaptés. C'est à l'employeur qu'incombe la responsabilité de sa mise en œuvre.



#1 QUELLES SONT LES SOLUTIONS SI2P ?

// AUDIT

Nos techniciens contrôlent les points suivants :

- > Exactitude des plans d'intervention et des consignes ainsi que des plans d'évacuation.
- > Correspondance avec la norme NF X 08-070 et réglementation en vigueur.
- > Présence et positionnement de votre signalétique de sécurité.

// AUDIT ET CONSEIL

Pour compléter l'audit réalisé par nos techniciens, nous vous conseillons sur :

- > Les axes d'amélioration.
- > Les actions correctives à mettre en œuvre afin de disposer d'une signalétique pertinente.

// AUDIT CONSEIL ET ASSISTANCE

Si2P vous propose une solution globale.

Après avoir audité votre ou vos sites et vous avoir conseillé, nous vous assistons dans la mise en œuvre et la réalisation de votre signalétique de sécurité.

 Cliquez [ici](#) pour voir notre catalogue

// LE PLUS SI2P

Si2P vous propose :

- > Une vérification périodique permettant de répondre à vos obligations en adéquation avec votre organisation de la sécurité. Elle prend la forme d'un contrat annuel ou bi-annuel reconductible.

